



Communiqués de presse

15.01.2007

Les ministres de l'Intérieur entendent coopérer étroitement avec les pays d'origine et de transit en matière de migrations



Lors de leur réunion informelle à Dresde, les ministres de l'Intérieur des Etats membres de l'UE se sont prononcés en faveur d'une coopération étroite en matière de migrations avec les pays d'origine et de transit situés aux frontières méridionales et orientales de l'UE. A cet effet, il est envisagé que des Etats membres concluent des accords de partenariat relatifs aux migrations et au développement avec des Etats tiers. En outre, il s'agira d'examiner de quelle façon les effets positifs des migrations circulaires et temporaires entre l'UE et des Etats tiers pourront le mieux être mis en valeur. Les ministres accorderont également à l'avenir la plus haute priorité à la gestion des frontières extérieures communes et à la lutte contre la migration illégale.

Le ministre Schäuble a souligné : « Etant donné que la pression migratoire pesant sur l'Europe persiste, la politique migratoire reste un des sujets prioritaires, tant au niveau européen que national. A cet égard, nous devons travailler en étroite coopération, et cela non seulement au niveau européen. Pour assurer un contrôle et une gestion efficaces de l'immigration, force est de coopérer également avec les Etats d'origine et de transit. Nous avons donc besoin d'une approche intégrée et globale.

Or, il ne suffira pas d'aider les Etats tiers concernés dans le développement de leurs propres systèmes démocratiques policiers, de gestion des frontières et d'asile. Nous devons également réfléchir à la manière dont nous pourrions contribuer à réduire la pression migratoire venant de ces pays. Ceci est également dans notre propre intérêt. C'est pourquoi il convient d'examiner en profondeur, à l'échelle paneuropéenne, la meilleure manière de mettre en valeur les effets positifs des migrations circulaires et temporaires entre l'UE et des pays tiers. Nous devons mettre à profit les avantages qu'offre la migration circulaire – pour les migrants, pour les Etats d'origine, mais aussi pour les Etats de destination. Nous devons cependant pour cela prendre en compte les différentes situations régnant sur les marchés du travail des Etats membres. C'est pourquoi la responsabilité pour la gestion de la migration légale doit rester auprès des Etats membres.

Le Conseil européen de décembre 2006 nous a d'ores et déjà assigné toute une série de missions, tant en matière d'approfondissement du dialogue à mener avec les pays d'origine situés aux frontières méridionales et orientales sur des questions relatives aux migrations, qu'en matière de lutte contre la migration illégale et de gestion des frontières extérieures. Aujourd'hui, nous avons entamé la discussion visant l'accomplissement des missions dont le Conseil européens nous a chargés.

Nous avons l'ambition d'accomplir rapidement nos missions : tant celles en matière d'approfondissement du dialogue à mener avec les pays d'origine sur des questions relatives aux migrations, que celles en matière de lutte contre la migration illégale et de gestion des frontières extérieures.

Dans ce but, nous entendons définir, au cours de notre présidence, les éléments-clé pour des accords de partenariat entre des Etats membres et des Etats tiers. Nous devons conclure avec ces Etats des accords bien équilibrés relatifs à la coopération en matière de migrations et du développement. Et nous devons mettre à profit les avantages qu'offre la migration circulaire. Dans ce contexte, des mesures promouvant la migration circulaire peuvent également servir de stimulus pour les pays en développement pour conclure des accords de réadmission avec l'Union. Lors de notre rencontre aujourd'hui, nous sommes également convenus que nous devons continuer de travailler sur l'amélioration de la gestion des frontières extérieures des Etats membres. Ceci concerne notamment le renforcement de Frontex, agence qui a vocation d'apporter une contribution essentielle à la lutte contre la migration illégale en Europe.

C'est devant cette toile de fond que nous lancerons, lors de notre présidence, le débat et le traitement de ces sujets au niveau du Conseil, et les ferons progresser. »

Les discussions des ministres menées aujourd'hui ont été basées sur les Conclusions du Conseil européen du 14 et 15 décembre 2006 sur une politique européenne globale en matière de migrations.

vers le haut